

Remaniement de la carte électorale—Suspension

C'est une chose qu'il faut dire, à mon sens, car le bill n'aurait pas été présenté si un seul parti avait dit: «Non, nous ne sommes pas d'accord, nous ne croyons pas que ce soit la bonne façon de procéder». C'est un aspect important, car il s'agit ici d'un problème parlementaire, et non pas surtout d'un problème du gouvernement. Il est vrai que le gouvernement se doit de présenter des propositions à la Chambre des communes, mais le problème dont il s'agit ici doit intéresser chacun des députés.

En réponse au député de New Westminster (M. Leggatt), qui ne voyait pas la nécessité d'une révision, je dis simplement que cette nécessité est évidente il me semble, dans les arguments présentés à la Chambre des communes et les objections soulevées par des représentants de presque toutes les provinces. Ce même député demande alors pourquoi nous ne nous en tiendrions pas au programme actuel tout en effectuant cette révision. A cela on peut répondre de deux façons. Tout d'abord, à moins qu'un délai ne soit imposé au Parlement, celui-ci n'arriverait probablement jamais à bout de cette révision et, deuxièmement, cette révision vise à faire disparaître—peut-être allons-nous échouer—le mécontentement exprimé par tant de députés à la Chambre. En toute sérénité, je tiens à signaler la chose aux députés qui semblent insinuer dans leurs remarques que le gouvernement s'était attelé à la tâche sans que personne ne s'y soit engagé. Nous y sommes tous engagés.

Le député de Peel-Sud ne s'est pas attaché à l'essentiel du bill dans son amendement. Il pose la question suivante: Pourquoi ne pas faire le travail en 11 mois plutôt qu'en 17? J'ai tâché de dire pourquoi, à mon avis, ces 18 mois étaient sans doute nécessaires. Nous sommes au 19 juillet et, chose sûre, le comité permanent auquel cette tâche sera confiée ne s'y mettra pas avant cet automne ni avant que le gouvernement lui soumette des propositions bien précises. Puisqu'il est question de propositions précises, les députés doivent se rappeler que durant la dernière législature, j'avais présenté une mesure visant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour atténuer certains effets du régime actuel, en augmentant légèrement le nombre des représentants à la Chambre. Ce projet de loi a suscité très peu d'intérêt sinon aucun, et il est resté en plan au *Feuilleton*.

A l'automne, nous tenterons encore de saisir le comité de propositions, et manifestement d'autres députés de tous les partis feront alors de même. Le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), celui de Grenville-Carleton (M. Baker) et, je crois, le représentant de Peace River (M. Baldwin) ont déclaré qu'il est indispensable à un tel comité permanent, s'il est saisi d'un problème de cette envergure, de se déplacer pour entendre des témoins un peu partout au pays. Il faudra y consacrer du temps. Nous reviendrons alors pour constater la difficulté qu'éprouveront les députés à concilier les points de vue divers afin de mettre au point un meilleur régime. Au comité, j'ai mentionné certains des problèmes qui ont été soulevés. Je m'y exprimai ainsi:

Ils...

pour parler des membres du comité.

... tiendront compte du nombre total de députés aux Communes,
[M. MacEachen.]

du règlement du Sénat, des exceptions, du principe de la représentation selon la population, aussi de la question de la représentation régionale, et bien, entendu, compte tenu des propos tenus aujourd'hui...

et je me cite moi-même, après avoir entendu les membres du comité.

... de la question de l'autonomie des commissions par rapport aux politiciens.

Je ne présente pas de proposition visant à modifier l'existence des commissions autonomes, mais même cet après-midi un député de l'opposition a déclaré que l'on devrait permettre une plus importante contribution politique. Il a demandé pourquoi la commission autonome devrait avoir le dernier mot. Aussi sûr que je suis ici, toutes ces questions et d'autres seront étudiées. En réponse au discours du député de Témiscamingue (M. Caouette), le député de Grenville-Carleton a déclaré que nous devons considérer d'autres facteurs sociaux.

Je pense que c'est là une tâche d'envergure. Supposons qu'après avoir fait tout cela, on leur soumet des propositions, ils entendent des témoins, ils règlent leurs problèmes et leurs difficultés et présentent des recommandations précises à la Chambre. Que se produit-il alors? Toute action exigerait la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et probablement de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales ainsi que la loi sur le commissaire à la représentation, pour n'en citer que trois. Puis nous présenterons ces amendements à la Chambre, il y aura un autre débat, et ce qui se produit aujourd'hui se poursuivra indéfiniment. Pourtant les députés disent que dix mois représentent un délai suffisant.

• (1640)

Si vous voulez que cet effort avorte ou, pour m'exprimer plus constructivement, si vous voulez nous obliger à présenter un autre projet de loi en mai 1974, en prolongeant le délai au-delà de 11 mois, vous adopterez alors le présent amendement. Je suis certain, compte tenu de tous les facteurs que je connais, que ce délai est raisonnable et que nous aurons bien travaillé si nous terminons notre tâche à la date fixée. Un membre du comité a demandé au Commissaire à la représentation la raison de ce délai de 18 mois, et sa réponse a été la suivante:

Je ne peux pas vous dire pourquoi il faut 18 mois. C'est une décision politique que la Chambre a prise pour trouver une solution. La Chambre a une période de 18 mois, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 1975, pour trouver une solution au problème de la perte de sièges pour cinq provinces; des régions comme le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec perdent des sièges et avec l'exode rural, les sièges des régions rurales prennent de l'importance. C'est une décision entièrement législative. Le Parlement doit trouver une solution.

Il a dit ensuite:

A mon avis, si l'on juge ce facteur temps d'après le bill de 1964, le délai de 18 mois n'est pas déraisonnable.

Ceux d'entre nous qui étaient à la Chambre en 1964 se rappellent combien de temps il a fallu pour faire adopter la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. J'ai dit adopter une partie de ce bill, lorsqu'il assurait la suppléance du secrétaire d'État de l'époque et je me souviens des fréquentes consultations et négociations qui ont eu lieu avec les membres de l'opposition. Nous devons passer à nouveau par tout cela.